



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250623-2170551-AR

Reçu en Préfecture le 24/06/2025

Publication le 24/06/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_355

Objet : autorisation de travaux relative à l'aménagement d'un showroom pour véhicules électriques sous l'enseigne BYD sise 59 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

VU l'arrêté préfectoral n° DDSIS-2017-033 du 4 août 2017 portant approbation du règlement

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 013 du 10 mars 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 013,

VU l'avis émis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 013,

CONSIDÉRANT l'avis émis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, dans son courrier référencé 73324, en date du 09 avril 2025,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la sous-Commission Départementale d'Accessibilité, dans son procès-verbal, référencé VELIZY_AT-25 VV 013, en date du 20 mai 2025,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de travaux relative à l'aménagement d'un showroom pour véhicules électriques sous l'enseigne **BYD** sise 59 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDEE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

L'exploitant devra respecter les prescriptions portées sur le procès-verbal de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et le courrier du Service de Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 23 juin 2025